063-200048171-20211210-728-DE



Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2021

Effectif légal du conseil syndical : 64 Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 50

Nombre de votants : 50

Convoqué le 25 novembre 2021, le conseil syndical s'est réuni le 08 décembre 2021 à 18h00, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

104° Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT Monsieur Claude AUBERT Monsieur Jérôme AUSLENDER Monsieur Nicolas BEAURE Monsieur Nicolas BONNET Monsieur Jean-Pierre BRENAS

Monsieur Éric BRUN

Monsieur Jean-Pierre BUCHE Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Alain CAZE

Monsieur Jean-Christophe CERVANTES

Monsieur Gérard CHANSARD Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Monsieur Alain DEAT

Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE Monsieur Jacques LARDANS

Monsieur Jean-Marc LAVIGNE

Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur André MAGNOUX Madame Christine MANDON Monsieur Dominique MARQUIE

Monsieur Christian MELIS Monsieur Cédric MEYNIER Madame Danielle MISIC

Monsieur Jean-Michel ONDET Madame Christine PACAUD Madame Mina PERRIN Monsieur Pascal PIGOT

Monsieur Denis ROUGEYRON Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL

Madame Valérie ROUX Monsieur Bruno VALLADIER Madame Nadine VALLESPI Monsieur Dominique VAURIS Monsieur Gilles VESCOVI

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur Charles BRAULT Madame Cécile BIRARD Monsieur Pascal BRUHAT Monsieur René GUELON

Monsieur Dominique SCALMANA

Monsieur Marc REGNOUX

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES Monsieur Dominique BANNIER Monsieur José BELDA Monsieur Alain CHARLAT Monsieur Éric GRENET Monsieur Michel LACROIX Monsieur Sébastien MORIN Monsieur Pierre PECOUL Monsieur Gilles PETEL Madame Anne-Marie PICARD Monsieur Jérôme PIREYRE Madame Sandrine ROUSSEL Monsieur Frédéric BONNICHON

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Marcel ALEDO	à	Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Jean-Marc MORVAN	à	Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Laurent THÉVENOT	à	Monsieur Gérard GUILLAUME

Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territorial;

Vu le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs ;

Vu le décret n°87-1999 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Afin de remplacer le départ par mutation d'un agent (adjoint administratif de 2ièume classe au service d'autorisation du droit du sol), il est nécessaire de créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe pour remplacer cet agent. Le tableau des effectifs est donc complété en conséquence. Le poste d'adjoint administratif principal de 2ième classe devra être supprimé et fera ultérieurement l'objet d'une délibération après avis de la CAP.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'approuver le tableau des effectifs suivants à compter du 01/01/2022 :

CADRE D'EMPLO	GRADE		POSTE		POSTE POURVU Au 1 ^{er} janvier 2022		DONT TEMPS NON COMPLET		
		<u>F</u>	ilière admin	istrative					
Attaché territori	al Attaché Terr Principal	Attaché Territorial Principal		1		1		0	
Attaché territori	al Attaché	Attaché		1		1		0	
Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur		2		2		0	
Rédacteur	Rédacteur Principal de classe	Principal de 2 ^{ème}		1		1		0	
Adjoint Administratif		Administratif Principal de 1 ^{ère}		3		0			
Adjoint Administratif		Administratif Principal de 2 ^{ème}			1		0		
			Filière tech	nnique					
Technicien	Technicien Territorial de 1 ^{ère} classe		1		1		0		
		AC	ENT NON T	TTULAIRES	<u>S</u>				
CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE	FILIÈRE		57 0 4 (1907) 3 (1907) 5 (1907		20 14 14 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	VU invier	TYPE DE CONTRAT	
Agents non titula	aires de droit pub	lic							
Attaché territorial	Directeur territorial	Administrative		1		0			
Ingénieur	Ingénieur	Technique		1		1		Cdi	
Attaché territorial	Attaché	Administrative		3		3			
Rédacteur	Rédacteur	Administrative		1	1			Cdd	
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Administrative		1		0		Cuu	

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve le tableau des effectifs.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 9 décembre 2021 Dominique ADENOT, Président.

4/4